Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 mai 2015
(OR. en)

6618/15

Dossier interinstitutionnel:
2015/0009 (COD)

ECOFIN 148	**ENER 58**
UEM 54	**JAI 121**
SOC 115	**POLGEN 62**
EMPL 61	**TRANS 149**
COMPET 73	**EF 74**
ENV 107	**AGRI 231**
EDUC 50	**TELECOM 103**
RECH 43	**CODEC 634**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Plan d'investissement pour l'Europe – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013, présentée par la Commission [première lecture] = État d'avancement des travaux

I. INTRODUCTION

1. Le 14 janvier 2015, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques et modifiant les règlements (UE) n° 1291/2013 et (UE) n° 1316/2013 (doc. 5112/15).

2. Le 15 janvier 2015, le Coreper a approuvé la création d'un groupe ad hoc sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) (doc. 5066/1/15 REV 1).
La proposition a été examinée lors de plusieurs réunions du groupe ad hoc et du Coreper.
Le 10 mars, le Conseil a adopté son orientation générale (doc. 6584/15).

3. Le 20 avril, le Parlement européen a adopté son rapport sur la proposition. Les trois premières réunions informelles entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission (trilogue) ont eu lieu les 23 et 29 avril et le 7 mai.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

4. Lors de la première réunion de trilogue, le Parlement européen et la présidence du Conseil ont déclaré partager l'ambition de traiter ce dossier en priorité afin de parvenir à un accord politique avant le mois de juin pour que le règlement soit adopté dans les meilleurs délais par la suite. Les deux institutions ont par ailleurs fixé l'ordre du jour des deux réunions de trilogue suivantes, de sorte que le 7 mai toutes les questions aient été passées en revue.

5. Les discussions entre le Parlement européen et le Conseil ont été organisées en huit volets:

   a) durée du Fonds

   b) gouvernance

   c) financement

   d) utilisation de la garantie

   e) plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) et répertoire/réserve de projets

   f) accord EFSI

   g) additionnalité, objectifs généraux, critère d'éligibilité, orientations en matière d'investissement

   h). rapports, comptes, obligation de rendre des comptes, transparence.

6. Les six premiers volets (durée, gouvernance, financement, utilisation de la garantie, EIAH et réserve de projets, accord EFSI) ont été abordés lors de la deuxième réunion de trilogue, le 29 avril. Des progrès ont en particulier été accomplis sur les thèmes "utilisation de la garantie" et "EIAH et réserve de projets".

7. Le 7 mai, lors de la troisième réunion de trilogue, la question du financement, le volet "additionnalité, objectifs généraux, critères d'éligibilité, orientations en matière d'investissement" et quelques-uns des points en suspens issus de la deuxième réunion ont été approfondis. L'examen du volet "rapports, comptes, obligation de rendre des comptes et transparence" a été reporté faute de temps.

8. Les trois dernières réunions de trilogue sont programmées pour les 13, 18 et 27 mai.

III. CONCLUSION

1. Le Coreper est invité à:

- prendre acte de l'état d'avancement des travaux;

- soumettre le présent rapport au Conseil en vue de sa session du 12 mai.